

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 11 mars 2024 à 20 H 00

Convocation : 05/03/2024

Affichage : 20/03/2024

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Martine ROBEZ,
Mrs Alain GOUNAND, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Olivier MATHEVON, Fabrice DESTAING, Florian GRANDPERRIN, Philippe HUSSON

Excusés : Mme Sylvie ROSSIGNOL, Valérie BENDERITTER

Procuration : Mme Crystel MARCELLE à Laure VALENTIN, Mme Monika MIBORD à Mme Caroline MEYER, Mr Robin BOIRAL à Mme Martine ROBEZ, Mr Thomas VUITTENEZ à Mr Fabrice DESTAING

Absents : Mme Isabelle NONNOTTE

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HONORIO

Après lecture du dernier compte rendu par Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal.

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Adhésion au groupement d'achat d'énergies
- Validation Avant-Projet Sommaire du lotissement du Grand Domaine 2^{ème} Tranche

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'ajouter les 2 points ajoutés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Compte de gestion 2023

Compte administratif 2023

Affectation du résultat

Débat d'orientation budgétaire

Travaux bâtiments communaux

Réévaluation de charges locatives

Etude de faisabilité liaison douce

Projet énergies renouvelables

Demande de subvention

Contrats Agents

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Adhésion au groupement d'achat d'énergie

Madame le Maire informe que le contrat de fourniture d'électricité pour la salle polyvalente arrive à échéance. Elle a effectué des recherches sur les différentes possibilités.

De nombreuses communes adhèrent à un groupement d'achat d'énergie en partenariat avec le SIDEC afin de bénéficier de tarifs préférentiels. Pour entrer dans la négociation du groupe, il est nécessaire d'en délibérer pour bénéficier de l'adhésion à compter de 1^{er} janvier 2026.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à l'unanimité d'adhérer et de signer tous documents afférents au groupement d'énergies du SIDEC.

Travaux Grand Domaine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la 1^{ère} tranche sont presque achevés. Il restera à exécuter la partie télécom et les enrobés des trottoirs.

Le SIDEC propose un avant-projet sommaire pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche comme suit :

- Effacement Rural : 90659.75€
- Eclairage public : 32925.67€
- Infrastructures téléphoniques : 22130.72€

Pour un total de 145716.14€.

Les Membres du Conseil valident à l'unanimité l'Avant-Projet Sommaire proposé du SIDEC concernant les travaux de la 2^{ème} tranche.

Compte de gestion 2023

Mme le Maire présente le compte de gestion 2023.

Le compte de gestion 2023 du budget principal établi par la Trésorerie, est en concordance avec le compte administratif de la mairie.

Madame le Maire informe que la commune dispose d'un bilan financier excédentaire.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve donc à l'unanimité le compte de gestion 2023 du budget principal par la perceptrice.

Le compte de gestion 2023 du budget annexe établi par la trésorerie, est en concordance avec le compte administratif de la mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve donc à l'unanimité le compte de gestion 2023 budget annexe réalisé par la perceptrice.

Comptes administratifs 2023

BUDGET PRINCIPAL : Compte Administratif 2023 de la Commune de Dampierre

Sous la présidence de Monsieur GOUNAND Alain, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses de Fonctionnement : **554 402.69€**
- Recettes de Fonctionnement : **976 417.51€**

Excédent de clôture de : **422 014.82€**

Investissement :

- Dépenses Investissement : **638 024.16€**
- Recettes Investissement : **413 857.64€**

Cela entraîne un déficit d'investissement de : **224 166.52€**

- Restes à réaliser : **189 336.29€**

Compte tenu des résultats des années précédentes, le résultat de clôture 2023 fait donc apparaître :

Un excédent de Fonctionnement cumulé de : **584 458.28€**

Un déficit d'Investissement cumulé de : **363 827.25€**

Soit un excédent global de **220 631.03€**

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 13 voix pour, et 2 abstentions, (Mme le Maire ne prenant pas part au vote), vote le Compte Administratif 2023 de la commune dressée par Mme le Maire.

BUDGET ANNEXE :

Sous la présidence de Monsieur GOUNAND Alain, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe 2023 qui s'établit ainsi :

:

- Dépenses de Fonctionnement : **1 083 539.75€**
- Recettes de Fonctionnement : **1 209 607.55€**

Cela entraîne un excédent de fonctionnement de : **126 067.80€**

- Dépenses Investissement : **1 044 016.35€**

- Recettes Investissement : **1 066 379.75€**

Cela entraîne un excédent d'investissement de : **22 363.40€**

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 13 voix pour, et 2 abstentions (Mme le Maire ne prenant pas part au vote), vote le Compte Administratif 2023 du budget annexe de la commune dressée par Mme le Maire.

Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents d'affecter au budget primitif 2024, l'excédent de fonctionnement tel que proposé :

- Recettes d'investissement :
Article 1068, la somme de **553 163.54€** pour combler le déficit d'investissement (dont **189 336.29€** de reste à réaliser).
- Affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recette de fonctionnement à l'article 002 (affectation à l'excédent report) soit **31 294.74€**.

Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un document relatant les coûts précédemment budgétisés, les coûts réalisés, les restes à réaliser ainsi que les propositions.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de préparer les orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2024.

Voici les propositions :

- Lotissement Grand Domaine, 1ère tranche à terminer : 177359.91€
- Lotissement Grand Domaine 2^{ème} tranche : 330598.66€
- Toit de la Mairie (1 ère partie) et isolation des combles : 55000€
- Aménagement d'un parking pour le stationnement école : 30000€
- Finition de l'aménagement de l'espace intergénérationnel : 3000€
- Etude Pôle médical : 2500€
- Lavoir : 3000€
- Climatisation réversible 2 rue de Dole : 2500€
- Ateliers : 8000€
- Salle polyvalente : 2500€
- Menuiseries bâtiments communaux + sanitaires Agents administratifs : 130000€
- Restauration du logement Rue de Besançon : 80000€
- Etude de faisabilité pour création d'une place à bois : 2500€
- Achat de petit matériel service technique : 1500€

- Aménagement trottoirs Rue de Fraisans : 5000€
- Achat godet crocodile / mini benne : 4000€
- Renouvellement rideaux mairie et Ateliers Municipaux : 1500€
- Projet Energie Renouvelable au niveau de la salle polyvalente

Madame le Maire invite chaque membre du Conseil Municipal à réfléchir quant à leurs prochaines intentions de vote sur les taxes.

Le Conseil municipal décide de prendre le temps de la réflexion pour établir les investissements au budget primitif 2024.

Travaux bâtiments communaux

Suite à la demande des Conseillers Municipaux lors de la précédente réunion, Madame le Maire a reçu une nouvelle estimation de l'architecte.

Madame le Maire détaille le coût d'isolation des combles, de création de sanitaires pour les agents administratifs, des menuiseries et de la réfection du toit.

Elle précise que le coût de la création de lucarnes au dernier étage du bâtiment communal s'élève de 16000€ à 17000€ en respectant les prescriptions des Bâtiments de France.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur avis par rapport au projet d'aménagement de 2 logements et la réhabilitation du toit avec la création de lucarnes.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de réaliser le projet de réhabilitation du toit de la mairie sans les lucarnes.

Réévaluation de charges locatives

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les consommations de gaz pour le chauffage ont augmenté de façon très importante.

C'est pourquoi la commune a décidé de prioriser les travaux d'isolation.

Afin de ne pas avoir des régularisations de charges trop importantes en fin d'année, Madame le Maire a rencontré l'ensemble des locataires pour échanger sur l'augmentation progressive des charges.

Madame le Maire propose une augmentation mensuelle des charges locatives à hauteur de la consommation, à savoir :

- Les charges s'élèveront à 200.00€ pour le cabinet médical de 119m²
- Les charges s'élèveront à 80.00€ pour le cabinet infirmier de 45m²
- Les charges s'élèveront à 150.00€ pour l'appartement n°1 de 94.25m²
- Les charges s'élèveront à 210.00€ pour l'appartement n°2 de 121m²

Après débat, réflexion et délibération le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'augmentation de charges locatives suivante :

- Les charges s'élèveront à 200.00€ pour le cabinet médical de 119m2
- Les charges s'élèveront à 80.00€ pour le cabinet infirmier de 45m2
- Les charges s'élèveront à 150.00€ pour l'appartement n°1 de 94.25m2
- Les charges s'élèveront à 210.00€ pour l'appartement n°2 de 121m2

Étude de faisabilité liaison douce

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une demande de Mr Destaing concernant une réflexion d'un chemin piéton le long de la Rue des Minerais qui permettrait d'accéder à la salle polyvalente puis à l'espace intergénérationnel en faisant l'acquisition d'une partie du terrain privé actuellement en vente.

Madame le Maire s'est renseignée en amont du tarif de vente et de la superficie du terrain. Elle alerte sur la faisabilité du projet quant à l'achat et aux normes à mettre en place.

Madame le Maire prend note qu'à la demande de l'Elu, une liaison douce sera mise à la réflexion des prochaines commissions.

Projet Energies Renouvelables

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une information sur la loi relative à l'accélération de la Production des Energies Renouvelables (EnR) de la sous-préfecture.

Les communes peuvent soumettre des projets EnR à la sous-préfecture.

Madame le Maire souhaite réaliser l'étude du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la salle polyvalente.

Monsieur MATHEVON demande si l'étude peut aussi porter sur les toits des ateliers.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'étude du projet Enr.

Demande de subvention

Madame le Maire informe qu'une dampierroise, étudiante à l'école d'ingénieurs bisontine a sollicité la commune pour une subvention. Celle-ci est demandé pour aider l'association Humabio dans son projet de bénévolat, de mission humanitaire au Togo pour assurer la maintenance de dispositifs médicaux et l'achat de fournitures scolaires.

Madame le Maire précise que cette demande de subvention est à titre exceptionnelle.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de donner la subvention pour un montant de 100€ à l'association Humabio.

Contrats Agents

- Contrat Agent administratif

Madame le Maire informe que le contrat d'un agent administratif se termine le 04 juin 2024. Après avoir réalisé l'entretien avec Mme Sullerot, qui donne entière satisfaction sur son poste, Madame le Maire lui propose de renouveler son contrat pour 3 ans. Après réflexion, Mme Sullerot préfère renouveler annuellement son contrat.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal et propose de renouveler le contrat permanent à compter du 5 juin 2024 sur une durée d'un an, à temps complet pour assurer le secrétariat en qualité d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe Contractuel dans la catégorie C.

Les membres du Conseil Municipal, après débat et délibération, acceptent à l'unanimité de renouveler le contrat permanent à compter du 5 juin 2024 sur une durée d'un an, à temps complet pour assurer le secrétariat en qualité d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe Contractuel dans la catégorie C.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Madame le Maire informe qu'elle a participé à une réunion d'information organisée par le SICTOM sur les Biodéchets. L'opération de vente de composteur sera poursuivie par le SICTOM. Vous pouvez les réserver au secrétariat ou à la déchèterie.
2. Madame le Maire remercie les membres de l'Association de la Fête pour l'organisation de leur 1^{ère} manifestation du 9 mars. Je remercie aussi les Dampierrois venus nombreux.
3. Madame le Maire relate qu'elle a reçu les doléances d'un administré concernant des trous sur voirie au lotissement du Grand Domaine. La réparation de la chaussée sera discutée avec l'entreprise pour effectuer les travaux nécessaires.
4. Madame le Maire relate qu'elle a reçu les doléances d'un administré concernant la vitre cassée du boulodrome. Elle informe que les agents ont enlevé pour la deuxième fois la vitre et réaliseront des aménagements pour éviter des récidives.
5. Monsieur Gounand informe qu'il a construit des pièges pour frelon asiatique. Il les déposera sur les sites repérés.
Il rappelle qu'il est important de signaler la présence d'un nid à la mairie.
6. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain conseil se tiendra le jeudi 4 Avril.
7. Madame le Maire informe qu'un nettoyage de printemps sera organisé le dimanche 7 Avril de 9h à 12h. Elle sollicite la population à venir participer à cet évènement pour embellir notre village.
8. Madame le Maire informe que la commune organisera la cérémonie du 8 mai à Dampierre.
9. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une conférence des Maires sur le PLUI a eu lieu le lundi 4 Mars. L'ensemble des requêtes a été étudié par la Communauté de Communes Jura Nord et les commissaires enquêteurs.

La séance est levée à 23h15

Le secrétaire de séance,
Nathalie HONORIO

Le Maire,
Laure VALENTIN